RAPPORT DE JURY

CONCOURS INTERNE,

3ème VOIE, EXTERNE

ATSEM

(Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de 1ère classe)

-Session 2011-

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

DU CONCOURS D'AGENTS TERRITORIAUX DE SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) DE 1ère CLASSE

-SESSION 2011-

Les concours externe, interne et 3ème concours sont organisés pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le décret n° 2010-1067 du 8 septembre 2010 a modifié le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux de 1ère classe Spécialisés des Ecoles Maternelles. Ces nouvelles dispositions ont conduit le Centre de Gestion à organiser pour la première fois, les trois voies de concours.

Le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe

Le concours organisé par le Centre de Gestion s'est déroulé selon le calendrier suivant, conforme à l'arrêté d'ouverture du 30 novembre 2010 :

Période d'inscription	Du 17 janvier au 4 février 2011
Période de dépôt des dossiers	Du 17 janvier au 11 février 2011
Epreuve écrite d'admissibilité	Le 6 juillet 2011
Jury d'admissibilité	Le 31 août 2011
Résultats d'admissibilité	Le 31 août 2011
Epreuve orale d'admission	Le 24 octobre 2011 (Externe et 3ème concours) Les 24, 25 et 26 octobre 2011 (Interne)
Jury d'admission	Le 30 novembre 2011
Résultats d'admission	Le 30 novembre 2011

Conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 2010-121, les jurys étaient composés de six membres de chacun des collèges suivants (2 membres par collège) :

- Les élus (2 membres)
- Les personnalités qualifiées (2 membres)
- Les fonctionnaires territoriaux (2 membres)

Il était présidé par Ange LAVENAIRE, Maire de la ville du Marigot.
La vice-présidence était assurée par M. Christian PALIN, Administrateur du Centre de Gestion.

1. Les principaux chiffres de la session

Centre de Gestion de la Martinique-session 2011-

Voie de concours	Nombre de postes	Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve orale	Candidats admis
Externe	50	521	456	182	176	50
Interne	24	381	Pas d'épreuve d'admissibilité		328	25
3ème concours	9	6	6	6	6	6

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir

- âge :
  *concours externe : les 40-49 ans sont la tranche d'âge la plus représentée (45,87 % des candidats),
  * troisième concours : les 40-49 ans sont la tranche d'âge la plus représentée (50 % des candidats),

- sexe :
  les femmes représentent 99,81 % des candidats admis à concourir,

- diplômes présentés :
  *concours externe : 62,76 % possèdent un CAP
  *troisième concours : 50 % possèdent un CAP-BEP et 33 % un Baccalauréat
  *concours interne : pas de diplôme exigé

- formation : la formation des candidats inscrits au concours « externe » et au « troisième concours » a été réalisée en fonction de l'intitulé des épreuves. Les candidats ont eu des cas pratiques et des exemples de QCM.
  Support utilisé : la fiche-métier ATSEM (Répertoire des métiers du CNFPT)
  Points abordés : psychologie de l'enfant, hygiène, problèmes susceptibles d'être rencontrés par les ATSEM, informations concernant les institutions en charge du volet social…

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Les sujets de l'épreuve écrite (concours externe et 3ème concours) figurent sur le site internet du Centre de Gestion de la Martinique (rubrique « concours et examens », « sujets »). Ils ne comportent pas d'indication de correction.

Le concours interne ne comprend pas d'épreuve écrite d'admissibilité.

Concernant le déroulement de l'épreuve écrite, les candidats ont été convoqués à l'Université des Antilles Guyane.

La nature de l'épreuve

☒ Concours externe :

Celle-ci consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur les situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient 1).
Les candidats se sont présentés à l'épreuve générale. Le seuil fixé à 13 sur 20 permet à 182 candidats d'être admissibles, pour 50 postes.
La note moyenne de l'épreuve est de 12,22. La proportion de copies obtenant la moyenne est de 88,82 %.

☒ Troisième concours :

Celle-ci consiste en une série de 3 à 5 questions à réponses courtes posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 1).
Le seuil fixé à 12 sur 20 permet à 6 candidats d'être admissibles, pour 6 postes.

Réunions des jurys d'admissibilité

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont relevé aucun incident majeur.

A l'issue de l'épreuve écrite, les membres des jurys externe et 3ème se sont réuni et ont arrêté le seuil d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles.

Le tableau qui suit récapitule la répartition des résultats pour les candidats « externe » et « troisième concours » :

Voie de concours	Nombre de postes	Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Externe	50	521	456	13/20	182
3ème concours	9	6	6	12/20	6

3. L'épreuve d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Trinité (Ecole Elémentaire Auguste Réjon-Beauséjour-) dans 12 salles de classe.
12 binômes d'examinateurs ont été sollicités accompagnés de 12 surveillants ainsi que de 2 membres du service concours et un membre du personnel du Centre de Gestion.

-Présence des candidats aux épreuves orales :

- Concours externe : 96,70 %
- Concours interne : 86,08 %
- Troisième concours : 100 %

89,63 % des candidats convoqués à l'épreuve orale étaient présents.

La nature de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

La réunion des jurys d'admission

La note moyenne de l'épreuve est de 14,33.

100 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10,00. La palette des notes allant de 10 à 19.

Les membres des trois jurys se sont réunis le 30 novembre 2011 au Centre de Gestion.

Un transfert de poste du concours de troisième voie vers le concours interne a été effectué, portant ainsi à 25 au lieu de 24, le nombre de postes ouverts. Pour mémoire, **le décret n° 2010-1067 du 8 septembre 2010 (article 4)** autorise le transfert de postes « *lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours (…) est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 15 % ou d'une place au moins* ».

Par ailleurs, au vu du nombre de candidats ex aequo, soit 20 candidats ayant obtenu la note de 19 sur 20 à l'épreuve orale d'admission, les grilles d'entretien de ces 20 candidats ont été revus par les binômes d'examinateurs afin de les départager.

A l'issue des réunions, les membres jury ont déclaré admis :

Voie de concours	Nombre de postes	Candidats admissibles	Lauréats
Externe	50	176	50
Interne	25	328	25
3ème concours	9	6	6

Analyse et conclusion

Les membres du jury s'agissant du troisième concours, les correcteurs ont noté un niveau plutôt moyen des candidats avec des connaissances de base ou professionnelles à revoir notamment sur les thèmes abordés comme : « l'assistance à l'enseignant », « le rôle précis de l'ATSEM », « la sécurité » et « l'attitude face aux parents ».

Par ailleurs, s'agissant des épreuves orales, les examinateurs ont noté un niveau peu satisfaisant des connaissances de l'environnement territorial et des missions du cadre d'emplois.

Concours externe, interne et troisième voie d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

–session 2011-

COMPOSITION DU JURY

Président du jury : M. Ange LAVENAIRE, Maire de la ville du Marigot, Administrateur du Centre de Gestion

Suppléant de la Présidente : M. Wiltord HARNAIS, Maire-adjoint de la ville du Robert

Personnalités qualifiées :

M. Dominique JORNAT, Directeur d'école

Mme Delphine ZAPHA, Directrice d'école

Collège des fonctionnaires territoriaux :

M. Alain JOLET, Directeur de la Caisse des Ecoles, Ville du Saint-Esprit

Mme Danielle SALOMON, Membre de la CAP, Représentante de la catégorie C, Ville de Schoelcher.

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

Concours externe, interne et troisième voie d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

–session 2011-

LES CHIFFRES DE LA SESSION

Candidats admis à concourir	Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuil d'admissibilité sur 20	Candidats admissibles	Seuil d'admission sur 20	Admis
Externe : 521	456	13	176	15	50
Interne : 381			328	19,20	25
Troisième concours : 6	6	12	6	10,75	6

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

Concours externe, interne et troisième voie d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

–session 2011-

NOTATION DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

Epreuve d'admissibilité

Epreuve	Candidats notés	Palette des notes	Pourcentage
Réponse à vingt questions à choix multiple (concours externe)	1	De 0,5 à 4,99	0,22 %
	50	De 5 à 9,99	10,97 %
	367	De 10 à 14,99	80,48 %
	38	De 15 à 18	8,33 %
Série de trois à cinq questions courtes (troisième concours)	6	De 10 à 14,50	100 %

Epreuve d'admission

Epreuve	Candidats notés	Palette des notes	Pourcentage
Entretien (concours externe)	27	De 0,5 à 4,99	15,34 %
	90	De 5 à 9,99	51,13 %
	46	De 10 à 14,99	26,14 %
	13	De 15 à 18,99	7,39 %
Entretien (concours interne)	2	De 0,5 à 4,99	0,61 %
	37	De 5 à 9,99	11,28 %
	148	De 10 à 14,99	45,12 %
	112	De 15 à 18,99	34,15 %
	29	De 19 à 20	8,84 %
Entretien (Troisième concours)	3	De 10 à 14	50 %
	3	De 15 à 19	50 %